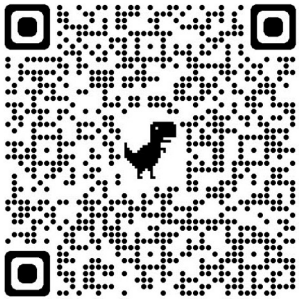




INTERCO
JUSTICE

Pour visiter le site
CFDT PJJ :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

Le mardi 16 avril la CFDT rencontre la nouvelle directrice de cabinet et la nouvelle directrice adjointe.

A cette occasion notre délégation a souhaité faire le point sur les sujets ministériels en cours.

Les accords en cours de discussion :

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes, QVCT et la protection sociale complémentaire

Pour les deux premiers accords, **la CFDT** l'a affirmé, la question de moyens sanctuarisés pour les faire vivre sera un incontournable : **sans engagements clairs sur ce point, la CFDT remet en cause la possibilité d'effectivité des accords et plans déployés.**

A cet égard **la CFDT** a indiqué être particulièrement vigilante sur les moyens donnés aux services d'administration centrale (programme 310). Notamment la localisation précise et spécifique de postes aux sein des DIR-SG pour suivre des accords sans confusion ou empilement des missions.

Enfin, **la CFDT** attire l'attention sur la nécessité de renforcement de **la filière des ressources humaines**. Avec l'empilement de nouvelles compétences, il est temps que l'administration mette des moyens cohérents aux bénéficiaires des personnels. Avec l'accord PSC cette charge supplémentaire sera évidente, pour sa mise en œuvre et son suivi **il faudra anticiper et doter tous les services RH en moyens en adéquation.**

Concernant la filière technique :

La CFDT a rappelé que la constitution de cette filière était une **revendication ancienne qu'elle portait de manière constante.**

C'est donc avec satisfaction que nous avons vu les réunions débiter. Toutefois pour **la CFDT** nous n'avons pas encore assez vite dans réflexions qui amèneront à la **constitution de cette filière ministérielle.**

Un axe en particulier sera nécessaire : **la mobilisation de toutes les directions, y compris le secrétariat général**, afin de prendre en considération leurs spécificités et de n'en oublier aucune dans la cartographie qui mènera à la construction de cette filière.

Les attentes des personnels sont fortes et la CFDT veut que ce cette filière technique ministérielle soit une réalité en 2024

19 avril 2024

Concernant la filière administrative :

Le ministre dans ses vœux et ses précédentes annonces a dit vouloir valoriser cette filière et particulièrement les catégorie C.

Pour les adjoints administratifs, **un plan de requalification de C en SA** est en cours mais pour **la CFDT** il est insuffisant. **La CFDT demande à ce que la volumétrie de ce plan de requalification soit revue.** Le nombre actuel est bien trop faible à l'échelle du ministère, nous l'avions dénoncé dès son origine. Cela montre combien le ministère n'a pas su réfléchir au rôle et positionnement des secrétaires administratifs. Et on est loin de l'ambition affirmée avec le plan de requalification des adjoints administratifs en greffiers à la DSJ.

Si le cabinet du Garde des Sceaux nous a réaffirmé que la revalorisation de la filière administrative fait partie de ses axes de revalorisations prioritaires pour le PLF 2025 **pour l'instant nous ne voyons rien venir.**

La CFDT demande **une véritable reconnaissance des missions de nos collègues de catégorie C.** Leurs missions sont essentielles au fonctionnement des services et il est temps de le reconnaître. Il ne s'agit pas de ne reconnaître que ceux qui exercent les missions d'un autre corps mais bien les adjoints administratifs **dans leurs missions d'adjoints administratifs.**

La CFDT a par ailleurs renouvelé sa **demande de mise en œuvre d'un plan de requalification de SA en Attachés.** Il serait temps que le ministère reconnaisse les missions relevant de la catégorie A accomplies par un certain nombre de secrétaires administratifs.

Concernant le **corps des attachés**, **la CFDT** a demandé que l'on travaille enfin sérieusement sur **l'attractivité** du ministère afin que le choix en sortie d'IRA ne soit pas un choix par défaut. L'attractivité du ministère doit encore s'améliorer pour que des attachés aient l'envie de nous rejoindre. **Les quelques mesures indemnitaires passées sont loin d'avoir été suffisantes.**

Concernant la PJJ :

La CFDT a rappelé les **conséquences non maîtrisées à ce jour du CJPM**, et l'impact du temps administratif et d'audience qui prennent le pas sur le temps éducatif.

A cet égard l'absence de **redéfinition du nombre de prises en charge** en milieu ouvert est regrettable, et nos attentes quant aux groupes de travail engagés sur ce sujet avec la DPJJ seront fortes.

Concernant les informations sur la PJJ actuellement relayées dans la presse à propos d'un **projet de loi, une bilatérale aura prochainement lieu.**



Concernant les services judiciaires :

La mise en œuvre de l'importante **réforme des greffes est en cours** et les discussions avancent avec les organisations syndicales représentatives signataires.

Toutefois, **la CFDT** a réaffirmé l'**impérieuse nécessité d'ouvrir la deuxième phase des discussions** portant sur **l'organisation des juridictions, la gouvernance et le statut des directeurs des services de greffe**. L'engagement du ministre sera nécessaire.

Concernant le **statut des DSGJ**, **la CFDT** a rappelé sa revendication de les reconnaître comme un corps de direction. Les missions d'un corps de direction sont bien plus larges que l'encadrement, il est temps de reconnaître et valoriser ces missions spécifiques.

Concernant **l'attractivité du métier de greffier**, **La CFDT** a relevé le nouvel échec prévisible du concours de greffiers à atteindre ses objectifs de volumétrie. Pour **la CFDT** l'attractivité du métier de greffier ne pourra passer que par une augmentation du volume de postes ouverts en A juridictionnel, corps de débouché créé par la réforme.

Concernant l'administration pénitentiaire :

Plusieurs bilatérales auront lieu prochainement. Elles permettront d'aller spécifiquement sur chacun des sujets.

Pour tous les sujets il y aura une constante en 2024, l'épée de Damoclès des coupes budgétaires. La CFDT est donc pleinement mobilisée pour que toutes les discussions puissent aboutir rapidement.

Pour adhérer à la
CFDT :



CFDT, s'engager pour chacun, agir pour tous.